

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE153775001

Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 juin 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 18 juin 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE153775001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE153775001

Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 27 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1153775001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 juin 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE153775001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction des secteurs de régulation de la pression pour l'année 2015. Ces travaux visent les infrastructures pour trois secteurs :

- Mercier – Hochelaga-Maisonneuve:
 - 3 chambres de régulation de la pression;
 - 1 chambre de régulation d'urgence;
 - 2 chambres de mesure de la pression;
- Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles:
 - 2 chambres de régulation de la pression
 - 1 chambre de régulation d'urgence double
 - 2 chambres de mesure de la pression
 - 2 conduites de bouclage
- Verdun:
 - 2 chambres de mesure de la pression.

Pour le secteur de régulation de la pression (SRP) de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, une partie du programme de réfection routière de l'arrondissement a été intégré au projet. Un montant de 19 066,64 \$, taxes et contingences incluses (15 079 \$ sans taxes ni contingences), sera assumé par l'arrondissement pour couvrir la construction de saillies de trottoirs ainsi que la réfection additionnelle de la rue de Bruxelles et de ses trottoirs dans la zone des travaux.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 394 171,93 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 499 296,04 \$, taxes incluses, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la majorité des branchements sont souterrains);
- activités de communications;
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (130 076,64 \$, taxes incluses).

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifié est la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de services, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Le Service de l'eau compte réaliser de trois à quatre SRP par année sur une période de dix ans.

Le présent dossier concerne l'octroi du second contrat de construction pour la réalisation de trois SRP prévus en 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 mars 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2015.

Un addenda a été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications technique mineures.

La validité des soumissions est de 140 jours, soit jusqu'au 9 septembre 2015.

Il y a eu treize preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre soumissionnaires ont déposé des soumissions. Parmi les neuf qui n'ont pas déposé d'offre, quatre étaient des sous-traitants, un était un fournisseur. Enfin, les quatre derniers preneurs n'ont pas jugé à propos de fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres.

Il y a un écart de 26,2 % favorable à la Ville entre l'estimation réalisée à l'externe et le prix du plus bas soumissionnaire conforme.

Les prix globaux présentés par le plus bas soumissionnaire pour les articles « Maintien de la circulation » sont tous inférieurs aux prix estimés pour chacun de sites. Un écart moyen d'environ 76% inférieur à l'estimation est observé.

De même, les prix globaux présentés par le plus bas soumissionnaire pour les articles «Gestion et disposition des sols contaminés» sont tous inférieurs aux prix estimés pour chacun des sites. Un écart moyen d'environ 58% inférieur à l'estimation est observé.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont ainsi reçu des explications détaillées sur la question du maintien de la circulation durant les travaux. Ils ont compris qu'un devis spécifique portait sur cette question dans les documents d'appel d'offres.

Ils ont aussi apprécié la présentation sur le principe de la régulation de la pression et l'état de l'évolution technologique dans ce domaine.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE153775001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.